

Animateur de séance : M. Jean-Charles Guiguen

Secrétaire de séance : M. Patrick Bourabier

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Manuel Pinaud, Bruno Renon, Alain Vedrenne

Membre excusé : MME. Autexier Véronique
MM. Philippe Brandy, Jean-Jacques Raboisson

Membre absent

et non excusé : Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard, que le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Informations de l'animateur.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Homologation des rencontres,
- 2 : Homologation des décisions de la Commission : Discipline,
- 3 : Homologation des décisions de la Commission : Litiges – Contentieux,
- 4 : Reports des rencontres,
- 5 : Organisation des ½ de Finales des Coupes Charente Seniors et CR7.

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1- INTRODUCTION

- **Accueil** : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Véronique Autexier, Philippe Brandy, et Jean-Jacques Raboisson qui lui ont fait part de leurs absences.

Il souhaite un prompt rétablissement à Jean-Jacques Raboisson.

Il associe toute la commission à la tristesse de Philippe Brandy pour le décès de sa belle-maman.

En l'absence de Philippe Brandy, Patrick Bourabier assurera l'intérim du secrétariat de séance.

- **Formalité** : Le PV N° 30 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors (CCS) en date du 19/03/2025 est approuvé, sans modification.
- **Civilités** : Néant.
- **Informations de l'animateur** : Néant.

2- SUJET(S) « POUR DECISION »

1 – Homologation des rencontres :

Décision 1 : La Commission homologue les rencontres des championnats Seniors et CR7, des coupes départementales Seniors des 22 et 23/03/2025, sous réserves des dossiers en instruction auprès des commissions ad hoc.

2 – Homologation des décisions de la Commission : Discipline

PV N°27 du 20/03/2025

Match N°53176856 : Us Chantillac – St Aulais Chalignac du 16/03/2025

La Commission donne match gagné à l'équipe de St Aulais Chalignac sur le score acquis au moment de l'arrêt de la rencontre à savoir 4 buts pour et 0 but contre et donne le match perdu par pénalité à l'équipe de l'Us Chantillac sur le score de 0 but pour et 4 buts contre.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Décision 2 : La Commission homologue les décisions prises par la Commission Discipline et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

3 – Homologation des décisions de la Commission : Litiges-Contentieux

PV N°23 du 20/03/2025

Match N°53142286 : Championnat D4 – Niveau 1 – Poule B – Fc Genac Gourville – Fc Fontenille du 16/03/2025

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Genac Gourville (moins 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe du Fc Fontenille.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N°53142289 : Championnat D4 – Niveau 1 – Poule B – Nanteuil Verteuil Ent – Verdille Usa 3 du 15/03/2025

La commission donne match à rejouer à une date ultérieure.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors.

Match N°28856377 : Championnat D3 – Poule D – Châteauneuf Us – Roulet Fc 2 du 15/03/2025

La commission confirme le résultat acquis sur terrain : Roulet Fc 2 bat Châteauneuf Us sur le score de 3 buts à 2.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Décision 3 : La Commission homologue les décisions prises par la Commission Litiges-contentieux et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

4 – Reports des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D2 – Intersport	A	La Roche Rivières Fc 2 – Montbron Usa	01/03/2025	19/04/2025	18h00
D2 – Intersport	A	Ruffec Stade 2 – La Roche Rivières Fc 2	15/02/2025	01/05/2025	15h00
D2 – Intersport	B	Linars Es 2 – Angoulême Bel Air' As	02/03/2025	01/05/2025	15h00
D2 – Intersport	B	Angoulême Bel Air As – St Brice Al	08/02/2025	08/05/2025	15h00
D2 – Intersport	B	Puymoyen As 2 – Linars Es 2	16/02/2025	20/04/2025	15h00
D3	B	Anais Us – St Fraigne Fc	12/04/2025	19/04/2025	19h00
D3	C	Us Bandiat Foot – Voeuil As	22/02/2025	19/04/2025	20h00
D3	C	Bouex Us – Mouthiers Usa 2	16/02/2025	01/05/2025	15h00
D3	C	Us Bandiat Foot – Ang Basseau Js 2	15/02/2025	01/05/2025	15h00
D3	C	Claix As – Bouex Us	09/03/2025	08/05/2025	15h00
D3	D	Roulet Fc 2 – Isle d'Espagnac Fcc	01/03/2025	01/05/2025	15H00
D3	D	Isle Espagnac Fcc – Gente La	02/02/2025	08/05/2025	15h00
D3	D	St Brice Al 2 – Jarnac Sports 3	23/03/2025	20/04/2025	13h00
D3	D	Isle d'Espagnac Fcc – Roulet Fc 2	16/02/2025	20/04/2025	15h00
D4 – Niv 1	A	St Maurice Manot Ansac – Hte Charente Fc 2	16/02/2025	01/05/2025	15h00
D4 – Niv 1	A	Us Bandiat Foot 2 – Angoulême Bel Air As 2	15/02/2025	19/04/2025	18h00
D4 – Niv 1	A	Us Bandiat Foot 2 – Js Exideuil	15/03/2025	01/05/2025	13h00
D4 – Niv 1	B	St Amant de Boixe Fc – Fc Fontenille	15/02/2025	19/04/2025	19h00
D4 – Niv 1	B	Nanteuil Verteuil Ent – Verdille Usa 3	15/03/2025	19/04/2025	20h00
D4 – Niv 1	C	Salles d'Angles As – Alliance foot 3B 3	16/02/2025	20/04/2025	15h00
D4 – Niv 1	D	Brie As 3 – Linars Es 3	01/03/2025	19/04/2025	20h00
D4 – Niv 1	D	Garat Sers Vouzan Js 2 – Puymoyen As 3	02/03/2025	20/04/2025	15h00
D4 – Niv 1	D	Linars Es 3 – Villebois Hte Boeme	16/02/2025	01/05/2025	15h00
D4 – Niv 1	D	La Roche Rivières Fc 3 – Linars Es 3	22/02/2025	08/05/2025	15H00
D4 – Niv 1	D	Puymoyen A3 – Isle d'Espagnac Fcc 2	16/03/2025	01/05/2025	15h00
D4 – Niv 2	A	Saulgond Asc – Taize Aizie les Adjots 2	23/03/2025	20/04/2025	15h00
D4 – Niv 2	D	St Aulais Challignac – Montmoreau Aj 2	09/03/2025	20/04/2025	15h00
CR7	B	Linars Es 4 – Vindelle Asfc 3	02/03/2025	01/05/2025	13h00
CR7	B	Linars Es 4 – Us Balzac 2	16/02/2025	08/05/2025	13h00
CR7	C	Puymoyen As 4 – Bouex Us 3	14/02/2025	18/04/2025	20h00
CR7	C	Ent Garat 3 Dirac 1 3 – Mouthiers Sc 3	16/02/2025	01/05/2025	15h00

Décision 4 : La Commission valide les reports et demande au secrétariat d'informer les clubs, la Ville d'Angoulême et la CDA.

5 – Organisation des 1/2 de Finale des Coupes Départementales Seniors et CR7

COUPE DE LA CHARENTE – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE MAURICE BRACHET

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des 1/2 de finale : 2 rencontres avec 4 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 20 avril 2025 à 15h00** ou **le samedi 19 avril 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REPLACES-REPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/2 :

- Ruffec Stade 2 / Charente Limousine Fc 2
- St Séverin Palluau / Mornac Es

COUPE DU DISTRICT – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE JACKY DEBRIS

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des 1/2 de finale : 2 rencontres avec 4 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 20 avril 2025 à 15h00 ou le samedi 19 avril 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/2 :

- Claix As / St Maurice Manot
- Villebois Haute Boëme As / Crouin Fc

**COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHEE PIERRE
LABONNE**

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des 1/2 de finale : 2 rencontres avec 4 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 20 avril 2025 à 15h00** ou **le samedi 19 avril 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/2 :

- Vindelle Asfc 2 / Soyaux As 2
- Mouthiers Sc 2 / Champniers Es 3

COUPE CR7

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des 1/2 de finale : 2 rencontres avec 4 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 20 avril 2025 à 15h00** ou **le samedi 19 avril 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.ff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/2 :

- Angoulême Leroy Cs 4 / La Roche Rivière Fc 4
- Mouthiers Sc 3 / Vindelle Asfc 3

(La commission a pris l'attache du club de Mouthiers Sc 3 pour proposer un terrain de repli étant donné qu'une rencontre de la Coupe des Réserves – Crédit Agricole – Trophée Pierre Labonne est déjà fixée sur les installations du club)

Décision 5 : La Commission valide les Tirages des Coupes Départementales Seniors et CR7.

3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

- **CHAMPIONNAT** : La commission mène une réflexion quant à une inversion des rencontres de CHAMPIONNAT suite à la prise d'un arrêté municipal par la municipalité du club recevant. Elle rappelle que cette mesure est déjà pérenne en COUPES

- **CHAMPIONS DIV'S** : La commission a mené une réflexion sur une organisation éventuelle des finales des Champions Div's (D2, D3, D4 -Niveaux 1 et 2- et CR7), soit 5 finales. Elle sera soumise à l'approbation du Comité Directeur.

4- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

1° - Etude des courriels/courriers reçus

- Js Basseau Angoulême, du 26/03/2025, pris note,
- Fc Crouin, du 25/03/2025, pris note,
- Cs Chassors, du 27/03/2025, pris note,
- Us Balzac, du 22/03/2025, pris note,
- Usa Verdille, du 24/03/2025, pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 26/03/2025

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°30 du 19/03/2025	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Homologation des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Homologation des décisions de la Commission : Discipline	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Homologation des décisions de la Commission : Litiges-Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Reports des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
5	Organisation des ½ de Finale des Coupes Départementales Seniors et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 02/04/2025 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen

Le Secrétaire
Patrick Bourabier


